

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 21 MAI 2024

N° 2024-05-04

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 26 Présents (mini 11 dont 6 en salle) : 15</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 35 Présentes : 20 Exprimées par pouvoirs : 6 Total (mini 19) : 26</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-ALpes
(Porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**10 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Éric RICHARD à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Gilles CREMILLIEUX, Jean-Christophe CAMP à Nicole PELOUX.

Participait également à la réunion (invité) : Thierry TATONI, vice-président du conseil scientifique éthique et prospectif

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance

Objet : Été culturel 2024 (prendre l'air) – Résidence artistique de Benjamin Just – Principes et budget prévisionnel

Montant des dépenses PnrBP	2024
Fonctionnement	5 500 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	5 500 €	3 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

La Maison du Parc accueille depuis le mois de juillet 2022 une exposition consacrée à la nuit à partir de la perception de la nuit par Jean Giono. Par ailleurs, la thématique de la nuit donne lieu à des animations menées dans le cadre de plusieurs manifestations ou en lien également avec la reconnaissance d'une partie du territoire des Baronnies provençales en « réserve Internationale de Ciel Etoilé ».

Afin de prolonger l'exposition actuelle de la Maison du Parc, tout en préparant la future exposition qui sera consacrée à la forêt dans les Baronnies provençales (et qui sera présentée au printemps 2025), il est proposé de mettre en place une résidence artistique du plasticien Benjamin Just, originaire de la Drôme et actif à Lyon, sur la thématique de la nuit et de la forêt. Il est en effet prévu d'accueillir au sein de la future exposition une œuvre de ce plasticien.

Cette résidence, intitulée « Echappées forestières », se déroulera sur les territoires des communes de Vesc et de Dieulefit et sera plus particulièrement centrée sur les forêts des Espaces Naturels Sensibles de Miélandre (Vesc) et de la Montagne de Saint-Maurice (Dieulefit). Elle sera organisée en partenariat technique avec la commune de Dieulefit et la Communauté de communes de Dieulefit-Bourdeaux qui gèrent ces deux ENS. Il s'agira d'une résidence d'action culturelle qui croisera à la fois création artistique et actions avec le public (balades, ateliers) dans la perspective de mettre en place une œuvre ou une performance participative.

Afin de financer cette résidence d'action culturelle, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes a été sollicitée dans le cadre du dispositif « Prendre l'air » (été culturel 2024) du ministère de la culture.

Le budget prévisionnel de l'action est le suivant :

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en €)	
Indemnités de Benjamin Just pour la période de juillet-août 2024	3 000 €	DRAC AURA (54,5%)	3 000 €
Logement de Benjamin Just pour la période à raison de 500 euros par semaine (mise à disposition)	1 000 €	Particuliers (mise à disposition de logement) (18%)	1 000 €
Coordination et communication (par le Parc naturel régional, à raison de 4 jours de Celia Arienti et de 4 jours d'Alexandre Vernin)	1 500 €	Parc naturel régional des Baronnies provençales (27%)	1 500 €
TOTAL	5 500 €	TOTAL	5 500 €



Délibération

- ◆ Considérant la Charte du Parc et ses mesures 1-2-3 « préserver et valoriser le patrimoine écologique et culturel forestier », 2-2-1 « promouvoir par l'éveil des sens, une destination nature » qui a du sens », 3-3-1 « favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles »,
- ◆ Considérant l'apport des résidences d'action culturelle dans le cadre de l'animation du territoire du Parc et l'apport de cette résidence au projet d'exposition qui sera réalisée au sein de la Maison du Parc,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le projet et le budget de l'opération
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

